|  |  |
| --- | --- |
|  | Ecoles européennes  Bureau du Secrétaire général |

Réf. : 2013-01-D-8-fr-2

Orig. :FR

Rapport d’Audit pour l’agrément des classes 6 et 7 du Secondaire de l’École européenne de Strasbourg

**CONSEIL SUPERIEUR DES ECOLES EUROPEENNES**

Réunion des 16, 17 et 18 avril 2013 à 9h30 - Bruxelles

**TABLE DES MATIERES**

[1. Données générales 3](#_Toc336619870)

[2. Méthodologie d’audit 7](#_Toc336619871)

[3. Synthèse des principales constatations et recommandations 8](#_Toc336619872)

[4. Conclusion finale 8](#_Toc336619873)

[5. Constatations 11](#_Toc336619874)

# Données générales

A. Audit en cours

|  |  |
| --- | --- |
| But de l’audit | Évaluation du cycle supérieur de l’enseignement secondaire en vue de l’agrément des années 6 et 7 |
| Inspecteurs | Mme Karin Nilsson ; M. Edouard Ries |
| Dates de l’audit | 1-5 octobre 2012 |

B. Données générales concernant l’école

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom de l’école | École européenne de Strasbourg | | | Organisation  (Prestataire scolaire) | | Le Rectorat de l´académie de Strasbourg | | | |
| Adresse |  | | | Adresse postale | | 6, rue de la Toussaint 67000 STRASBOURG | | | |
| Adresse postale | Cycle Maternel et Primaire :  6, Rue de Wallonie - 67000 Strasbourg  Cycle Secondaire : 70, Boulevard d'Anvers  67000 Strasbourg | | | Téléphone | | +33 (0)3.88.23.37.79 | | | |
| Personne de contact | | M. François BOHN  Secrétaire Général Adjoint du Rectorat de l’académie de Strasbourg  Adresse email :  [francois.bohn@ac-strasbourg.fr](mailto:francois.bohn@ac-strasbourg.fr) | | | |
| Téléphone | +33-(0)3-88-61-99-49  +33 -(0)3 90 40 84 60 | | | Courriel | | Herve.combaz@ac-strasbourg.fr | | | |
| Personne de contact | M. Daniel Gassner Directeur | | |
| Téléphone | +33(0)388619949 | | |
| Courriel | [Daniel.gassner@ac-strasbourg.fr](mailto:Daniel.gassner@ac-strasbourg.fr)  Ecole.europeenne@ac-strasbourg.fr | | |
| Site internet | www.ee-strasbourg.eu | | |
| Personnalité juridique de l’école (autonome / publique ; financement de l’école, etc.) | Le cycle maternel et le cycle primaire constituent, sur les plans juridique et administratif, une école publique autonome.  Le cycle secondaire est, sur les plans juridique et administratif, partie intégrante du collège où il est implanté.  Pour la période transitoire, jusqu'à la création d'un statut unique, tout est fait pour préserver l'unité de l'établissement et pour garantir son autonomie sur le plan pédagogique. Les mesures prises à cet effet sont précisées dans une circulaire du recteur (2008) qui crée des instances décisionnelles et consultatives et des liens fonctionnels entre le Directeur de l'EES et les différentes équipes. L'organisation financière est précisée par une convention tripartite conclue en septembre 2012 entre le Maire de la Ville de Strasbourg, le Rectorat de l'Académie de Strasbourg et le Principal du collège Vauban. | | | | | | | | |
| Raison d’ouvrir un enseignement européen | Présence d'institutions ou d'agences de l'UE (Parlement européen ; Médiateur européen ; Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d’information à grande échelle au sein de l’espace de liberté, de sécurité et de justice [English](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/borders-and-visas/agency/in)(en cours de création).  Présence d'organisations européennes(Conseil de l'Europe, Cour européenne des Droits de l'Homme, Eurocorps, Pharmacopée européenne).  Présences de représentations diplomatiques.  Consolider le statut européen de Strasbourg.  Diffuser et promouvoir le mode d'enseignement des écoles européennes. | | | | | | | | |
| sections linguistiques | Maternelle | Primaire | | | Secondaire | | | | Nombre total de sections linguistiques |
| EN, FR, DE | EN, FR, DE | | | EN, FR, DE | | | | 3/3/3 |
| Nombre de classes | Maternelle | Primaire | | | Secondaire | | | | Total |
| 4 | 14 | | | 16 | | | | 34 |
| Nombre d’élèves | Maternelle | Primaire | | | Secondaire | | | | Total |
| 98 | 321 | | | 335 | | | | 754 |
| Nombre et pourcentage d’élèves de Catégorie I | Maternelle | Primaire | | | Secondaire | | | | Total |
| 13/13,2% | 23/7,2% | | | 24/7,2% | | | | 60/7,9% |
| Nombre et pourcentage de SWALS | Maternelle | Primaire | | | Secondaire | | | | Total |
| 0 | 0 | | | 0 | | | | 0 |
| Nombre de L I enseignées dans l’école | Maternelle | Primaire | | | Secondaire | | | | Nombre total de L I enseignées dans l’école |
| EN, FR, DE | EN, FR, DE | | | EN, FR, DE | | | | EN, FR, DE |
| Disciplines enseignées en L II en S3– S5 | Histoire, Géographie, Économie, Arts, Éducation physique. | | | | | | | | |
| Disciplines enseignées en L II en S6 et (S7) | Histoire, Géographie, Économie, Arts, Éducation physique ; Sociologie, Labo Biologie, Labo physique, App. Mathématiques | | | | | | | | |
| Disciplines (obligatoires / à option) enseignées dans la langue du pays siège | Toutes les disciplines obligatoires sont offertes dans la langue du pays | | | | | | | | |
| Composition de l’équipe de direction et du cadre intermédiaire | M. Gassner, Directeur de l’EES ; Mme Schaffhauser, Directrice adjointe pour l’enseignement secondaire de l’EES ; Mme Marlier, directrice adjointe pout l’enseignement maternel et primaire de l’EES ;  Coordinateurs de section, coordinateurs de discipline, coordinateurs d’orientation, conseiller principal d’éducation. | | | | | | | | |
| Personnel | Maternelle/Primaire | | Secondaire | | | | Total | | |
| 7 / 20 | | 43 | | | | 70 | | |
| Nombre et  % de personnel dûment qualifiés | Maternelle/Primaire  7 / 20  100% / 100% | | Secondaire  43  100% | | | | | Total  70  100% | |

C. Informations concernant des audits et agréments précédents (à compléter par le Bureau central)

|  |  |
| --- | --- |
| Dates de premier agrément de l’école | Octobre 2009 |
| Dates de premier agrément de la 6e et de la 7e | 20/04/2012 |
| Dates des audits précédents | 27-29/01/2009 et 3-7/01/2011 |
| Recommandations du dernier audit | **Recommandations faites en 2011** |
|  | **1.** Consacrer tous les efforts nécessaires pour assurer le changement du statut de l’EES, grâce auquel l’ensemble de l’établissement doit être régi par le même cadre légal. |
|  | **2.** Consacrer tous les efforts nécessaires pour assurer la construction des nouveaux locaux sur un site unique dans les meilleurs délais possibles. |
|  | **3.** Consacrer tous les efforts nécessaires pour recruter des enseignants possédant non seulement les titres académiques requis mais aussi des qualifications pédagogiques. |
|  | **4.** Bien que les enseignants du primaire suivent les programmes de l’enseignement musical, leurs efforts dans ce sens restent limités car ces programmes requièrent des compétences et un savoir spécifiques. Il convient de faire le nécessaire, conjointement avec les autorités, pour recruter au moins un enseignant qualifié. Concernant les autres matières spécifiques – l’éducation artistique et l’éducation physique – une meilleure organisation des horaires et une coopération renforcée entre les enseignants permettraient de développer des travaux collaboratifs entre ces derniers et les enseignants principaux. |
|  | **5.** Une articulation verticale entre les différents niveaux est vivement préconisée afin de faciliter une transition sans heurts et uniforme entre toutes les années des cycles comme celle qui semble se profiler pour le passage de P5 à S1. |
|  | **6.** Renforcer les équipements scientifiques dans les laboratoires, veiller à des installations sportives mieux pourvues et à une bibliothèque mieux fournie. |
|  | **7.** Promouvoir l’utilisation des nouvelles technologies dans les classes. |
|  | **8.** Rechercher en continu des contacts avec d’autres écoles européennes et avec les enseignants des différentes matières dans les EE. |

# 

# Méthodologie d’audit

L’audit a été mené conformément aux documents suivants :

1. « Rapport du groupe de travail II de la Troïka ‘Baccalauréat européen et coopération avec d’autres établissements’ » (2005-D-342-fr-4)

2. « Agrément des écoles de Type II & III : Organisation des audits » (2009-D-109-fr-1).

L’école a communiqué les documents suivants aux inspecteurs qui les ont examinés avant la visite à l’école :

Audit 2011

Formulaire d’auto-évaluation

Dossier : École européenne de Strasbourg - Audit pour l’agrément des classes 6 et 7

Dossier de conformité pour l’ouverture des classes 6 et 7

Proposition d’agenda pour l’audit

Les activités d’audit ont été les suivantes :

Rencontres et entretiens avec :

La direction

Le Recteur de l’Académie de Strasbourg, l’Inspecteur d’académie Directeur des Services Départementaux de l’Education Nationale de l’Académie de Strasbourg, les représentants du Maire de Strasbourg, du Conseil Général du Bas-Rhin, du Conseil Régional d’Alsace.

Les représentants des professeurs

Les professeurs en charge des SEN du LS

Des représentants des élèves

Le directeur académique et les inspecteurs pédagogiques

Les représentants de l’APE-EES

Des enseignants et la direction autour du BAC

Des responsables du projet de construction du nouveau bâtiment ( rte de la Wantzenau)

Observation de leçons dans toutes les sections linguistiques et dans diverses disciplines :16 leçons au cycle secondaire

Examen de documents pertinents : divers documents de politique, documents de planification, procès-verbaux de réunions, documents d’évaluation, portfolios, projets, documents relatifs au Baccalauréat européen, dossiers d’aide à l’apprentissage et SEN, projet/maquette du nouveau bâtiment ( rte de la Wantzenau)

Réunion avec l’équipe de direction de l’école pour faire le point de l’audit.

# Synthèse des principales constatations et recommandations

Les deux inspecteurs chargés de l’audit pour l’agrément des classes 6 et 7 ont fait les **constatations** suivantes :

1. L’École européenne de Strasbourg (EES) qui a accueilli ses premiers élèves en 2008 compte pendant l’année en cours 754 élèves et 64 enseignants (4 pour la maternelle, 20 pour le primaire et 39 pour le secondaire). L’école est un établissement public dépendant pour le moment de services administratifs différents (commune, département, région). Pour la période transitoire et jusqu’à la création d’un statut juridique unique pour toute l’école, le cycle secondaire est, sur les plans juridique et administratif, partie intégrante du collège où il est implanté. En mars 2012 le rectorat de l’Académie de Strasbourg a saisi le Ministre de l’Éducation nationale afin qu’une 1re rédaction d’un texte de loi puisse être réalisée par le Ministère.
2. Un nouveau bâtiment pour l’EES qui va regrouper la maternelle, le primaire et le secondaire sur un même site sera construit à Strasbourg, dans le quartier des organisations européennes et pourra héberger 1100 élèves. Le début des travaux est prévu pour 2013, la livraison pour la rentrée 2015/2016. Les plans et l’implantation sont très prometteurs.

Afin de pouvoir accueillir un nombre croissant d'élèves pendant la période de transition un bâtiment temporaire pour les classes S5, S6 et S7 a été construit sur le site de l’école actuelle. La solution provisoire, les locaux et le matériel sont stimulants, mais pas encore tout à fait en cours d'utilisation. Le département des sciences ne dispose pas de personnel de laboratoire, la bibliothèque pas de bibliothécaire/documentaliste. La salle prévue pour l’éducation artistique est malheureusement trop petite et l’espace disponible ne permet pas de développer toutes les activités prévues en éducation artistique. Un échange de salles avec le Collège Vauban à certains moments est donc à recommander.

1. Tous les acteurs de la communauté scolaire déploient les efforts nécessaires pour faire fonctionner l’EES dans une ambiance positive conformément à la réglementation en vigueur pour les EE. Des manifestations communes permettent de développer l’esprit européen Les relations entre la direction, les enseignants, les élèves et les parents sont excellentes. L’APE-EES est très active et s’investit à de multiples niveaux.
2. Au secondaire l’organisation des études correspond aux règlements des EE. Pour les classes S6 à partir de 2012/2013 et S7 à partir de 2013/2014 la direction et les enseignants sont parfaitement conscients de l’enjeu et des difficultés de la préparation du baccalauréat européen. La direction et les enseignants s’investissent très souvent individuellement pour trouver toutes les informations utiles et nécessaires pour préparer les élèves de l’EES au mieux pour le baccalauréat et d’en assurer un déroulement correct. Dans leurs démarches, où ils se heurtent à un certain nombre de difficultés, ils se sentent assez souvent laissés pour compte par les autorités compétentes et déplorent le manque d’un flux d’information sûre et efficace. Ainsi il arrive que des communications importantes arrivent seulement par hasard à l’EES. La présence de professeurs ayant enseigné dans des EE type I constitue une source précieuse d’informations et de savoir-faire pour l’organisation du baccalauréat à l’EES en 2014.
3. Les enseignants de l’EES participent aux formations continues offertes par le SG et par l’Académie de Strasbourg. Ils ont des échanges avec des collègues d’autres écoles de type I et II. Des contacts réguliers sont établis avec l’école–mentor Luxembourg I. L’accès au LG est un accès commun pour l’ensemble des enseignants de l’EES qui se demandent pourquoi ils n’ont pas, comme leurs collègues des écoles de type I, un accès avec code individuel.
4. La direction, les enseignants et les parents se soucient quant au recrutement de nouveaux enseignants pour les sections allemande et anglaise. En effet les différences de rémunération très marquées entre la France d’une part et l’Allemagne et le Royaume Uni d’autre part, ne sont pas faites pour convaincre un professeur allemand ou anglais de briguer un poste d’enseignement à l’ESS.
5. Le LS au secondaire est assuré surtout dans les classes, les effectifs peu nombreux rendant possible cette pratique. A l’avenir des effectifs plus élevés exigeront une organisation plus structurée.

**Les recommandations :**

1. Continuer à consacrer tous les efforts nécessaires pour assurer le changement du statut de l’EES, grâce auquel l’ensemble de l’établissement doit être régi par le même cadre légal.

2. Continuer à consacrer tous les efforts nécessaires pour faire avancer la construction du nouveau bâtiment suivant les plans définis et dans les délais convenus.

3. Rechercher le contact soutenu avec d’autres écoles européennes de type I et II, surtout avec l’EE Luxembourg I, afin d’assurer le flux d’informations indispensables pour garantir un enseignement européen à l’EES et en particulier pour préparer le baccalauréat en 2014. A cet effet une structuration des multiples efforts individuels parait souhaitable. Il serait utile que toutes les informations pertinentes concernant le baccalauréat soient collectées dans un seul document.

4. Consacrer tous les efforts nécessaires pour assurer le recrutement d’enseignants qualifiés, en particulier pour les sections allemande et anglaise. Le recrutement d’enseignants par un échange d’enseignants entre les Länder et l’Académie de Strasbourg, tel qu’il est pratiqué pour la maternelle et le primaire, pourrait se pratiquer le cas échéant pour le secondaire.

5. La nécessité de faire fonctionner les laboratoires et la bibliothèque de façon appropriée exige le recrutement d’un personnel de laboratoire et d’un bibliothécaire. De toute façon le matériel scientifique et les livres doivent être déballés dans les plus brefs délais.

6. L’EES doit continuer à faire des efforts pour faciliter une transition sans heurts et uniforme entre toutes les années des différents cycles du secondaire.

7. L’autoévaluation des élèves et l’évaluation par des pairs devraient être développées. L’organisation du LS pourra être structurée d’avantage surtout lorsque les effectifs de l’EES vont augmenter au cours des prochaines années. (voir modèle du primaire de l’EE).

# 4. Conclusion finale

Conformément aux critères et aux règles du document 2005-D-342-fr-4, nous recommandons l’agrément de l’enseignement européen dispensé par l’École européenne de Strasbourg (école de type II) pour les années 6 et 7 du cycle secondaire ainsi que le Baccalauréat européen.

# 5. Constatations

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **I. Equivalence pédagogique** | | |
| **I.1** Les disciplines et l’organisation des études correspondent aux Règlements du système des Ecoles européennes jusqu’à la 5e secondaire | | |
|  | Les disciplines enseignées aux divers cycles en maternelle et primaire n’ont pas fait l’objet du présent audit.  Au secondaire l’organisation des études et les horaires sont élaborés de façon à être conformes au Règlement général des Ecoles européennes.  L'Ecole comporte 3 sections linguistiques (DE, EN, FR).  Les programmes d'enseignement suivis sont les programmes approuvés par le Conseil supérieur des Ecoles Européennes. |  |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **I.2. Baccalauréat européen et 6e et 7e secondaire** | | | | |  | |
|  | L’école prévoit d’organiser le Baccalauréat européen pour l’année scolaire 2013/2014. Le projet d'établissement 2012-2015 prévoit des actions pour assurer les meilleures conditions pour la mise en oeuvre du Baccalauréat.  L'organisation des enseignements en S6 (et S7) obéit aux règles du système européen, respecte le temps d’enseignement des diverses disciplines et suit totalement les programmes européens. Les horaires individuels de chaque élève sont vérifiés.  L’école offre les 3 langues véhiculaires des Ecoles européennes en L II: français, anglais et allemand. Il existe au minimum un groupe de L II par langue et par niveau.  Des cours de LIII sont proposés (allemand, anglais, français, espagnol)  L'EES propose un large choix d'options à ses élèves de S6 (et l’année prochaine en S7) qui permettra l'accès de ses étudiants aux différents établissements d'enseignements supérieurs. Les options offertes sont :   * Options à 4 périodes : Art, Biologie, Chimie, Economie, Latin, L3, L4, Physique. * Options à 2 périodes : Histoire, Géographie, Philosophie, Biologie. * Approfondissements : L1 et Mathématiques. * Enseignements complémentaires : Art, Laboratoire de biologie, Laboratoire de physique-chimie, Musique, Sociologie.   Aucun élève ne sera admis en S7 s'il n'a pas suivi la classe de S6.  L'organisation du baccalauréat européen est pris en compte dans le projet d'établissement 2012-2015 (Axe 2, action 4 : "*en route pour le baccalauréat européen 2014*")  *…… [Etude des documents officiels, rédaction de fiches d’information ou d’inscription en commission direction-enseignants, mise en place du projet « orientation »**à destination des élèves de S6 et S7] ]* | | | |  | |
| **II. Gestion et Organisation** | | | | |  | |
| **II.1 La direction veille à ce que les enseignants soient au fait des derniers progrès de la pédagogie de la matière, du point de vue à la fois de son contenu et de sa méthodologie** | | | | |  | |
|  | | Participation aux formations organisées par le bureau du Secrétariat général des Ecoles européennes: 36 professeurs ont bénéficié depuis 2009 d'une telle formation.  Participation des professeurs aux formations organisées par l'académie de Strasbourg.  Mise en œuvre d'un Espace numérique de travail (Scolastance).  Une journée pédagogique a été organisée en octobre 2011.  Le plan de formation continu se met en place. La signature, en septembre 2012, d'une convention tripartite avec le Rectorat et la Ville de Strasbourg permettra désormais de mieux mobiliser les moyens financiers au service de la formation continue des personnels. Les enseignants peuvent également, à titre individuel, s'inscrire au *Plan Académique de Formation* (PAF).  Des groupes de travail thématique sont constitués pour impulser et soutenir la réflexion des équipes.  Depuis 2010 un enseignant est inscrit par an à une bourse individuelle de formation Comenius.  L’ensemble des enseignants de l’EES a accès au portail interactif de formation du personnel des écoles européennes : Learning Gateway. Les enseignants déplorent que pour le LG il n’existe qu’un seul accès commun pour l’ensemble des enseignants de l’EES. Il leur est impossible de communiquer à titre personnel avec les autres enseignants par le LG. | | | | |
| **II.2 La direction facilite et encourage la collaboration et la coordination entre sections, matières et cycles** | | | | |  | |
|  | | Les coordinateurs de sections : Ils valorisent l’esprit européen en développant les contacts entre les collègues d’une même section linguistique par la convocation régulière de réunions selon les besoins. Ils proposent des projets de la section mais aussi communs avec les autres sections. (voir pt IV). | | | | |
| **II.3 L’école possède une politique claire de transition, d’une part entre les cycles maternel et primaire et d’autre part entre les cycles primaire et secondaire** | | | | | | |
|  | | Un groupe de travail " TRANSITION" a pour mission de proposer toutes les actions permettant la coordination verticale de l’établissement : assurer l’échange d’informations, encourager des réunions de travail pour construire les programmations harmonisées et les projets communs. | | | | |
| **II.4 La direction veille à dispenser des cours de langue maternelle aux élèves sans section linguistique propre** | | | | | | |
|  | | L'EES s'engage à dispenser un enseignement, direct ou à distance, de la langue maternelle aux élèves dont l'un ou l'autre des parents exerce sa profession dans une institution communautaire et qui ne sont pas des locuteurs de l'une des langues retenues pour les sections linguistiques. Pour les élèves "SWALS", cet enseignement de langue maternelle sera organisé si les effectifs le justifient (les parents étant informés de cette réserve au moment de leur demande d'inscription). Si le nombre d'élèves "SWALS" dans une langue maternelle donnée est insuffisant pour justifier un enseignement dispensé au sein de l'Etablissement, une solution alternative sera recherchée, notamment par le recours à l'enseignement à distance et/ou au partenariat avec une autre Ecole européenne. | | | | |
| **II.5 La direction d’établissement veille à l’exploitation optimale des temps d’enseignement** | | | | | | |
|  | | Les horaires d'enseignement sont scrupuleusement respectés.  Au cycle secondaire, le temps de service plein à l’EES est de 18h devant élèves, à l’exception des enseignants agrégés dont le service est de 15h.  Lorsque toutes les séquences pédagogiques auront une durée de 45 minutes, ce service sera porté respectivement à 22 périodes et 19 périodes respectivement.  Outre leur service statutaire, les enseignants accompliront des tâches spécifiques qui découleront du projet d’établissement de l’EES (suivi des élèves en dehors des cours, aide aux apprentissages, concertation pédagogique, accueil des parents)  En cas d'absence d'un professeur, la directrice adjointe sollicite des collègues disponibles pour prendre en charge le remplacement.  Le cahier de texte numérique (accessible par l'Espace numérique de travail) permet le suivi des devoirs et du travail personnel.  Les horaires pour les élèves présentent des fois des gaps importants. Ceci provient du fait que les effectifs des auditoires sont faibles et que l’école veut offrir un maximum d’options. | | | | |
| **II.6 La direction d’établissement veille à ce que l’enseignement en 6e et 7e soit en parfaite cohérence avec les pratiques en vigueur dans les Ecoles européennes** | | | | | | |
|  | | | | L’école prévoit d’organiser le Baccalauréat européen pour l’année scolaire 2013/2014. Le projet d'établissement 2012-2015 prend en compte les actions pour assurer les meilleures conditions pour la mise en oeuvre du Baccalauréat.  L'organisation des enseignements en S6 (et S7) obéit aux règles du système européen, respecte le temps d’enseignement des diverses disciplines et suit totalement les programmes européens. Les horaires individuels de chaque élève sont vérifiés. | | |
| **III. Ethique et ambiance scolaires** | | | | | | |
| **III.1 Une ambiance européenne est créée afin d’encourager la compréhension et le respect mutuel de la diversité dans un environnement multiculturel** | | | | | | |
|  | | | | Le contexte général est propice à la tolérance et au respect mutuel. Chacun fait preuve d’une grande flexibilité et ouverture d’esprit.  Des manifestations communes permettent de développer un esprit collectif.  Les cours de langues L III et L IV européennes sont organisés de la façon suivante :  Tous les élèves apprennent une deuxième langue étrangère (LIII) à partir de la deuxième année secondaire, à choisir parmi les langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, français.  Les élèves ont la possibilité d'étudier une troisième langue étrangère (LIV) à partir de la quatrième année secondaire, à choisir parmi les langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, français, italien.  L’enseignement du latin est proposé en option aux élèves à compter de la 3ème année. Les élèves sont regroupés par section linguistique pour l’organisation de cet enseignement (1 groupe anglophone et 1 groupe germanophone).  Au sein de chaque classe, un temps est alloué lors de chaque fête nationale à la présentation de l'événement. | | |
| **III.2 L’identité culturelle des élèves est affirmée** | | | | | | |
|  | | L'enseignement européen qui est dispensé à Strasbourg tend à développer simultanément chez les élèves de toutes les nationalités de l'Europe qui la fréquentent la connaissance et la fierté de leur identité nationale ainsi qu'une authentique citoyenneté européenne. | | | | |
| **III.3 Le cadre de l’école reflète ses objectifs d’enseignement et d’apprentissage** | | | | | | |
|  | | | | Malgré une installation sur un site provisoire, les locaux et équipements mis à disposition par la Ville de Strasbourg, le Conseil Général du Bas-Rhin et la Région Alsace sont stimulants et conformes aux exigences de qualité de l’EES.  Les locaux des cycles maternel et primaire offrent la possibilité d’une appropriation réelle de l’espace dans le sens de la promotion de l’EES.  La construction par la région Alsace et la mise en service à la rentrée 2012 d'un nouveau bâtiment pour les classes S5-S6-S7 contribue à développer un sentiment d'identité propre à l'Ecole Européenne.  Plus de 40 nationalités sont représentées parmi les élèves.  12 nationalités sont représentées parmi les professeurs.  Le fonctionnement de l'école ne repose pas sur un système national mais sur un fonctionnement et des valeurs propres à l'Europe. | | |
| **III.4 L’ambiance est porteuse d’un bon apprentissage, de tolérance et de respect mutuel** | | | | | | |
|  | | | | Le contexte général est propice à la tolérance et au respect mutuel. Chacun fait preuve d’une grande flexibilité et ouverture d’esprit.  Les élèves du secondaire de tous les niveaux ont force de proposition dans l’école. Ils participent avec enthousiasme aux activités académiques, culturelles ou d’aide qui leur sont proposées. Ils sont représentés dans les conseils de classe et le comité consultatif.  Le conseiller d'éducation surveille le fonctionnement quotidien de l'établissement et la sécurité des personnes. Il assure le suivi individualisé des élèves. Il est chargé d’appliquer et de faire appliquer le Règlement Intérieur selon l’esprit des Ecoles Européennes. Il doit dynamiser les instances représentatives des élèves et organiser les élections et la formation des délégués de l’EES, il les accompagne dans leur rôle d'élus. Il coordonne les activités des élèves en dehors des cours et se montre particulièrement attentif à leurs initiatives et à leur bien être. Il gère les absences et définit les stratégies de lutte contre l'absentéismedes élèves. | | |
| **III.5 La communication est rapide et adaptée** | | | | | | |
|  | | | | Les communications formelle et informelle au sein de la communauté scolaire ainsi qu’avec les acteurs extérieurs à l’école sont bonnes.  Les parents sont régulièrement informés sur l’école et les études de leurs enfants. L’école utilise tous les moyens à disposition et respecte le Règlement Général en ce qui concerne l’information aux parents :  Heures de réception des professeurs diffusées à tous.  Réunions de rentrées par classe.  Rencontres fréquentes entre les professeurs et les parents.  Rencontres fréquentes entre l’APE-EES et la Direction de l’école.  Soirée parents – professeurs de fin de trimestre au secondaire | | |
| **III.6 Coopération avec la société** | | | | | | |
|  | | | Les collectivités locales et l'autorité académique est représentée au sein du Comité Consultatif.  De nombreux projets sont conduits en collaboration avec des artistes et des structures culturelles.  Un forum des métiers se tient annuellement et permet des échanges avec le monde économique.  Les partenariats avec les autres EE se développent : projet Comenius (2010-2012), échange avec EE Parme, échange avec EE Helsinki, EE Karlsruhe. | | | |
| **IV. Programme scolaire et planification** | | | | | | |
| **IV.1 La planification à long et court terme est en place sur base du programme scolaire** | | | | | |  |
|  | | | | La planification du programme scolaire est régulièrement revue et révisée lors de réunions d'équipes : chaque discipline tient régulièrement un conseil d'enseignement et en diffuse un compte rendu. Une harmonisation entre les sections linguistiques est recherchée pour chaque discipline.  Chaque professeur remet sa programmation annuelle au directeur. Cette programmation est facilement accessible à un professeur remplaçant (fichier numérique). | | |
| **IV.2 La continuité et la progressivité des apprentissages sont assurées entre les diverses années d’études** | | | | | | |
|  | | | | Il n’existe pas de preuves évidentes (à part P5-S1) montrant la continuité et la progressivité entre les différents niveaux d’études.  Toutefois les enseignants nous ont rassurés qu’il existe une excellente communication entre les enseignants des différents niveaux d’études.  La programmation annuelle est facilement accessible à un professeur remplaçant (fichier numérique). | | |
| **IV.3 La planification est harmonisée tant au sein des sections qu’entre elles** | | | | | | |
|  | | | | Les coordinateurs de discipline animent l’équipe disciplinaire en vue de l’application optimale et l’harmonisation des programmes, organisent des réunions selon la demande ou au besoin des collègues. Ils informent les collègues sur les ressources pédagogiques, font l’inventaire, le contrôle, le rangement du matériel.  Les coordinateurs de sections valorisent l’esprit européen en développant les contacts entre les collègues d’une même section linguistique par la convocation régulière de réunions selon les besoins. Ils proposent des projets de la section, mais aussi communs avec les autres sections afin de confirmer l’identité européenne. Ils suscitent des rencontres entre groupes pour favoriser des échanges entre les collègues et entre les élèves. Ils harmonisent les programmations et mettent au point une méthodologie de l’auto-évaluation pour les enseignants et pour les élèves. | | |
| **IV.4 Les besoins individuels des élèves sont rencontrés** | | | | | | |
|  | | | | Les effectifs des classes le plus souvent peu élevés permettent un enseignement différencié.  Le LS, le rattrapage et l'accompagnement éducatif permettent de prendre en compte les besoins particuliers de certains élèves (*cf.* VIII.1).  Des conseils explicites sont prodigués par les professeurs lors des rendez-vous avec les familles. | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **V. Moyens, supports et matériels** | |
| **V.1 La gestion des ressources humaines est efficace** | |
|  | Les enseignants sont recrutés en collaboration avec les autorités éducatives du pays dans lequel ils ont qualité pour enseigner.  Les compétences des candidats sont vérifiées par l'inspecteur de la discipline et le Directeur.  Le recrutement se fait également sur la base des compétences linguistiques exigées (recherche de locuteurs natifs). Tous les enseignants de L1 recrutés sont locuteurs natifs. Tous les autres enseignants possèdent la maîtrise linguistique requise par les règles du système des Ecoles européennes.  Les différences de rémunération des enseignants entre la France, l’Allemagne et l’Angleterre risquent de créer des impasses dans le recrutement d’enseignants allemands et anglais. |
| **V.2 Un équipement varié est disponible en suffisance** | |
|  | Un accès aux technologies de l'information et de la communication (ICT) est réalisé dans chaque salle de classe. La plupart des salles de classe sont équipés d'un dispositif de projection.  Il existe des salles spécialisées pour les arts plastiques, la musique, les sciences, l'histoire, la géographie et l'informatique. La salle pour les arts plastiques est petite et l’espace disponible ne permet pas de développer toutes les activités prévues en éducation artistique. Les enseignants de sciences déplorent que l’EES ne dispose pas d’une aide de laboratoire ce qui risque de perturber gravement l’enseignement des sciences, en particulier les activités de travaux pratiques.  Un espace "centre de documentation" propre à l'Ecole Européenne vient d'être créé dans le nouveau bâtiment : cet espace, équipé pour l'usage des TIC, va permettre à l’établissement de se doter en documents et en ouvrages comme en ressources numériques. L'enjeu est d'y développer et d'y faire fonctionner un véritable "*learning center*". Malheureusement il n’y a pas de bibliothécaire/documentaliste pour le moment de sorte que les livres pour la bibliothèque sont toujours dans les cartons. |

|  |  |
| --- | --- |
| **V.3 Un éventail de supports didactiques de dimension européenne est exploité** | |
|  | La variété des sources documentaires européennes, multiculturelles et nationales apparaît dans la rédaction des programmations annuelles.  Cette diversité est recherchée dans la construction d'une politique documentaire pour l'EES. |
| **VI. Enseignement et apprentissage (sur base de visites de classe)** | |
| **VI.1 Les enseignants respectent le programme / la planification** | |
|  | Les 16 leçons auxquelles les 2 inspecteurs ont pu assister étaient bien préparées et suivaient le programme de la matière.  Les enseignants montrent une bonne connaissance de la matière et du programme des EE dans la mesure où ils sont informés et arrivent à s’informer surtout des changements des programmes.  Chaque professeur remet en début d'année sa progression annuelle.  Les professeurs appliquent exclusivement les programmes européens.  Des projets permettent de mettre en œuvre de façon transversale des éléments du programme.  Les contenus d'enseignement font référence à la diversité des cultures nationales. |
| **VI.2 Les enseignants varient les approches d’enseignement et d’apprentissage qu’ils adaptent en fonction du contenu à enseigner** | |
|  | Les professeurs communiquent les contenus d'enseignement aux élèves et aux familles (usage du cahier de texte numérique).  Les professeurs varient les méthodes d'apprentissages (collectives, individuelles, en groupes).  L'implication des élèves dans les apprentissages est recherchée.  Les nouvelles technologies (ICT) sont intégrées dans les enseignements. |
| **VI.3 Les enseignants motivent les élèves à être des apprenants actifs** | |
|  | Les élèves qui sont très actifs en classe nous ont confirmé que les enseignants (et les membres de la direction) sont très présents pour les guider dans leurs apprentissages.  Mise en place d’un « working center » dans le nouveau bâtiment Galileo, animé par des enseignants volontaires.  Les élèves qui sont familiers avec les TIC les exploitent à bon emploi. |
| **VI.4 Les enseignants rencontrent les besoins individuels des élèves** | |
|  | Les enseignants pratiquent la différenciation pédagogique. |
| **VI.5 Les enseignants font preuve d’une gestion performante de leur classe** | |
|  | L’excellent climat dans les classes et en général dans toute l’école est en grande partie dû aux enseignants qui en créant un cadre stimulant et en exploitant les supports didactiques disponibles utilisent efficacement le temps d’enseignement. |
| **VII. Evaluation et résultats** | |
| **VII.1 Les enseignants suivent et appliquent la politique de l’école en matière d’évaluation** | |
|  | L'évaluation des élèves des classes de S6 (et S7) est conforme au système en vigueur dans les écoles européennes.  La politique d'évaluation suit de manière stricte les recommandations du CS et du SG.  Différentes méthodes d'évaluation (sommative, formative,...) sont utilisées pour rendre compte des réussites de l'élève et de ses progrès.  Les élèves et les parents sont régulièrement informés des résultats scolaires.  Les bulletins scolaires sont communiqués aux parents à chaque fin de trimestre ou de semestre |
| **VII.2 Les méthodes d’évaluation sont transparentes** | |
|  | Les procédures d’évaluation sont conformes aux textes des écoles européennes.  Au cycle secondaire, l’article 60 du Règlement Général des Ecole européennes est appliqué à la lettre. Un bulletin trimestriel ou semestriel a été mis au point et est remis aux familles à la fin de chaque période.  Un consensus au sein de l’EES sur la politique et la méthode d’évaluation d’un élève est toujours en cours de construction. Les cultures différentes des enseignants contraignent les équipes à confronter leurs points de vue. Les documents publiés par les différentes Ecoles européennes et l’expérience des autres établissements sont étudiés avec beaucoup d’intérêt. |
| **VII.3 Les élèves apprennent progressivement à évaluer leur propre travail et celui de leurs camarades** | |
|  | Il n’y a pas de preuves évidentes de développement de l’autoévaluation ou de l’évaluation par des pairs au sein de l’EES. |
| **VIII. Soutien scolaire (Aide à l’apprentissage [LS], SWALS, SEN, Rattrapage)** | |
| **VIII.1 Les besoins individuels des élèves sont identifiés et rencontrés** | |
|  | L’aide aux apprentissages est organisé dans l’esprit des dispositions retenues pour les Ecoles Européennes. L’intégration des élèves à besoins spécifiques (SEN) est réalisée dans le cadre de la législation française en matière d’intégration des élèves en situation de handicap.  L’école a développé une politique de différenciation pédagogique :  - dans le cadre d'une prise en charge au sein de la classe  - par des dispositifs appropriés (commission éducative, rattrapage, Learning support)  Pour augmenter la qualité de la différenciation pédagogique, les procédures d’identification des besoins et le suivi des soutiens fournis dans l’enseignement secondaire pourraient être améliorés en suivant le modèle pratiqué à l’école primaire. |
| **VIII.2 Les moyens nécessaires au soutien scolaire sont à disposition** | |
|  | Des supports didactiques sont disponibles (TIC, supports nationaux) et aisément accessibles.  Les temps consacrés au soutien scolaire sont transparents et souples. |
| **IX. Assurance et développement de la qualité** | |
| **IX.1 Une structure d’assurance et de développement de la qualité est en place** | |
|  | L'auto-évaluation interne de l'établissement est pratiquée dans le cadre de l'évaluation du projet d'établissement arrivé à échéance et lors de la rédaction du nouveau projet d'établissement.  Un groupe interne "auto-évaluation" (composé de la direction, de représentants des professeurs, des élèves et des parents) est chargé du suivi de la réalisation du projet d'établissement.  Les inspecteurs français des écoles européennes et les corps d'inspection de l’académie contribuent à la mise en œuvre de procédures externes d''évaluation. |
| **IX.2 Dans son projet d’école, l’école décrit sa vision et les domaines d’amélioration** | |
|  | La rédaction du projet d'établissement implique les personnels de l'établissement, les élèves et les parents.  Objectifs du projet d'établissement 2012-2015 "*Be more European*"  - consolider l'identité de l'EES en favorisant les interactions de la maternelle au secondaire (axe1)  - s'approprier et poursuivre la mise en œuvre des standards de l'enseignement européen (axe 2)  - faire connaître l'EES et renforcer le sentiment d'appartenance à l'établissement (axe 3)  - s'inscrire dans les réseaux de partenariat avec les autres établissements et participer à la promotion de l'enseignement européen (axe4)  - s'assurer d'une formation complète et de qualité, depuis la maternelle jusqu'au baccalauréat (axe5)  Un groupe de travail chargé de l'identification des priorités sera constitué pour hiérarchiser les besoins recensés. |
|  | |
| **AVIS DU CONSEIL D'INSPECTION MIXTE (MATERNEL, PRIMAIRE ET SECONDAIRE)**  Lors de sa réunion du 6 février 2013, le Conseil d'inspection maternel, primaire et secondaire a pris connaissance du Rapport de l'audit effectué du 1er au 5 octobre 2012 par les inspecteurs des Ecoles européennes et recommande au Conseil supérieur de donner mandat au Secrétaire général de signer la Convention d'agrément et de coopération reconnaissant l'Enseignement européen dispensé par l'Ecole européenne de Strasbourg pour les années 6 et 7 du cycle secondaire ainsi que le Baccalauréat européen. | |